

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 18 (1882)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

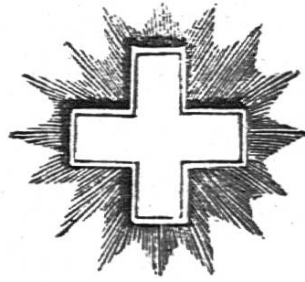
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} JUILLET 1882

XVIII^e Année.

N^o 13.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — Biographie des pédagogues suisses. Stefano Franscini. — Dessin linéaire. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Intérêts de la Société.

Le Comité directeur aux membres de la Société.

Chers collègues,

Avec ce numéro de l'*Educateur*, les membres de la Société recevront :

1^o Une carte de légitimation ;

2^o Le programme détaillé des deux journées du Congrès.

Nous n'avons rien à ajouter au contenu de ces deux pièces qui sont assez explicites par elles-mêmes ; mais nous rendrons les sociétaires attentifs au fait que le comité décline toute responsabilité, et ne prend aucun engagement à l'égard des sociétaires qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés.

Le Congrès scolaire de Neuchâtel aura certainement une importance marquée dans les annales de la *Société des institu-*

teurs romands. Non-seulement les questions qui s'y traiteront sont de la plus haute importance, mais elles y seront discutées par des hommes dont la valeur pédagogique ne peut être mise en doute : déjà la France a nommé, pour la représenter à cette solennité pédagogique, M. Berger, un de ses hommes d'école les plus marquants ; l'Italie nous enverra également des délégués ; (1) il en sera de même de l'Allemagne, et quant à la Belgique, qui a été représentée dans nos précédents Congrès, nous sommes certains qu'elle n'oubliera pas celui de Neuchâtel. Une invitation est adressée à ce sujet au ministère de l'instruction publique de ce pays.

La vaillante société du *Frankfurt Lehrer-Verein*, avec laquelle nous entretenons de sympathiques relations, nous enverra quelques-uns de ses membres.

MM. les directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande honoreront certainement de leur présence le Congrès de Neuchâtel. Ils ont été priés de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour qu'un congé fût accordé aux instituteurs et institutrices qui se rendront à Neuchâtel les 25 et 26 juillet. Voici la circulaire adressée, à ce sujet, par M. le Dr Roulet, chef du département de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel, et président honoraire de la Société.

« Le VIII^e congrès de la Société des instituteurs de la Suisse romande aura lieu à Neuchâtel les mardi 25 et mercredi 26 juillet prochain.

« Tout le personnel enseignant primaire du canton vient d'y être convié par le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise.

« Vu l'importance de cette réunion, particulièrement sous le rapport des questions pédagogiques qui y seront discutées, et en raison de l'intérêt qui s'attache à une participation nombreuse du corps enseignant à cette réunion d'une incontestable utilité, nous avons l'honneur d'inviter celles des commissions d'éducation dont les écoles ne seraient pas en vacances à ce moment de l'année, à accorder congé pour le **25 et le 26 juillet** aux instituteurs et aux institutrices primaires de leur ressort scolaire respectif. »

(1) Nous apprenons que, par lettre du 21 juin dernier, adressée au rédacteur en chef de l'*Educateur*, le ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, M. Baccelli, a désigné pour le représenter au congrès M. Aristide Gabelli, pédagogue connu et très distingué de la péninsule, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Berney, directeur de l'instruction publique du canton de Vaud nous a annoncé qu'il avait pris une mesure identique.

Il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour que le temps nous soit favorable pendant ces deux importantes journées, et à inviter chaleureusement nos collègues à y participer.

Que le mot d'ordre soit donc : A NEUCHÂTEL LES 25 ET 26 JUILLET.

VIVE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

VIVE LE 8^{me} CONGRÈS SCOLAIRE !

Le Comité directeur.

Biographie des pédagogues suisses.

STEFANO FRANSCINI.

(1796-1857)

Le Tessin, patrie du célèbre moine littérateur et pédagogue Francesco Soave, et qui a vu naître aussi l'excellent abbé Ba-gutti, connu par son dévouement à l'enseignement mutuel et à l'éducation des sourds-muets, est aussi la terre natale de l'illustre conseiller fédéral Franscini, qui avait débuté par être simple instituteur primaire. Il est même le premier maître d'école qui ait siégé au Conseil fédéral.

« La postérité, disait au lendemain de sa mort la *Gazette tessinoise* du 27 juillet 1857, a commencé pour ce magistrat qui a joué un rôle important dans l'histoire de sa patrie, pendant les six derniers lustres de son existence. »

L'*Educatore* de la Suisse italienne du 15 janvier 1882 donne une esquisse nécrologique de la vie laborieuse et féconde de Stefano Franscini, due à la plume de M. Emilio Motta. Nous nous en servons pour la biographie qu'on va lire.

Franscini est né à Bodio, dans la Léventine, le 23 octobre 1796. Il fit ses études à Poleggio et à Milan, où il entra dans une famille comme précepteur. En 1821, il publie dans la capitale de la Lombardie sa *Grammaire élémentaire de la langue italienne*, qui eut plusieurs éditions. Peu de temps après il passe pour la première fois les Alpes et parcourt la Suisse avec le philosophe Charles Cattaneo. En 1824, Franscini rentrait dans sa patrie et s'établissait à Lugano en qualité de maître dans une école d'enseignement mutuel. Mais il ne tardait pas à s'établir pour son compte et à ouvrir une institution ou pensionnat de jeunes gens et de jeunes filles. Partageant son temps entre l'enseignement et l'étude, Franscini s'était voué à la statistique, science

alors peu cultivée dans notre pays, et publiait en 1827 sa *Statistique de la Suisse*, qui lui fit une réputation chez nous et en Italie même, où il reçut les compliments d'un des maîtres de la science, Melchior Gioja. La pédagogie cependant faisait concurrence et diversion à la statistique. L'année 1828 voit paraître un opuscule sur l'état de l'instruction publique dans le Tessin. Une société d'utilité publique ayant été fondée dans le canton sous la présidence de Vincent d'Alberti, Franscini en devenait le secrétaire. L'année 1829 fut marquée dans la vie de l'homme d'école tessinois par deux publications bien différentes, une *Arithmétique élémentaire* et la traduction en italien de l'*Histoire suisse* de Zschokke, cette œuvre remarquable par son style biblique et enthousiaste.

La politique, cette grande inspiratrice des esprits en 1830, ne devait pas laisser Franscini à ses travaux de cabinet. Libéral de cœur, le maître d'école de Bodio se fit journaliste avec Péri et Curati dans l'*Observateur du Ceresio*. La presse zuricoise publiait de lui deux écrits sur la réforme constitutionnelle. Cette réforme, combattue en vain par l'aristocratie bureaucratique du Tessin, triompha.

« Franscini est élu député de son lieu natal au grand conseil et quelques jours après secrétaire du conseil d'Etat du régime démocratique (23 septembre).

Les affaires publiques ne l'enlevaient pas néanmoins à la cause de l'instruction publique. La même année voyait paraître un livre tout à fait élémentaire intitulé : *Premières lectures pour les enfants des deux sexes*. Au grand conseil, l'instruction populaire trouvait aussi en lui un champion dévoué et devenait, grâce à Franscini, obligatoire dans le canton.

La société des carabiniers s'était formée dans un but à la fois militaire et politique aisé à deviner. Franscini coopéra à sa fondation. Dans le domaine de l'utilité publique, le vaillant instituteur se signalait en même temps par l'établissement de la Caisse d'épargne.

Le nouveau gouvernement du Tessin était l'objet d'attaques violentes de ses adversaires. Franscini publiait son apologie dans la *Chronique tessinoise*. La même année, il faisait appel aux souscripteurs en faveur de l'école publique du pays.

La statistique n'était pas abandonnée. L'année 1835 donnait le jour à sa *Statistique de la Suisse italienne*, traduite en allemand à St-Gall et réimprimée en italien avec plus d'ampleur à Lugano en 1837. Cette année était marquée encore par la publication de nouveaux livres élémentaires : le *Guide de la composition italienne*, le *Manuel du citoyen*, *Lectures populaires*.

Cette même année 1837 (elle fait époque dans sa vie) Franscini entre au conseil d'Etat du Tessin (2 mai). Mais sur le fauteuil de l'autorité exécutive, c'est encore l'éducation publique qui préoccupe le magistrat soucieux de l'avenir de son peuple. Il fonde les *cours de méthode* ou *école normale* à la direction de laquelle il appelle l'illustre pédagogue Paravicini. Et c'est alors que dans un banquet d'instituteurs à Bellinzona, le siège de l'école, il prend l'initiative de la création de la *Société des amis de l'éducation populaire*.

Franscini n'était pas l'ami des couvents. En 1838, virent le jour ses *Paroles sur l'inventaire et les comptes-rendus des cloîtres tessinois*.

La contre-révolution de Nessi ayant échoué en 1839, le conseiller d'Etat fut confirmé dans ses fonctions.

Les opinions politiques et religieuses de Franscini attiraient l'attention de la cour de Rome. Sa *Statistique de la Suisse italienne* était mise à l'index par décret du 27 novembre. Franscini répondait à cette condamnation par la loi des écoles secondaires (1841) et la création d'inspecteurs d'écoles (1842).

L'année 1842, il écrivait pour les annales de Muller-Friedberg, le grand landamann saint-gallois, l'*Histoire de la révolution et la réforme démocratique du Tessin en 1830*. Un autre écrit sortait de sa plume sur la *Révision constitutionnelle de 1842*.

Persévérant dans ses efforts pour élever le niveau de l'instruction populaire, Franscini faisait voter en 1843 une subvention annuelle de l'Etat en faveur des maîtres primaires. Assez éclairé pour comprendre que l'instruction populaire a besoin pour prospérer et se perfectionner de l'impulsion de l'enseignement supérieur, il proposait la création d'une académie cantonale (1844). L'instruction secondaire était également l'objet de sa sollicitude. Les écoles de district pour le dessin s'ouvraient en 1845. Les collèges classiques faisaient l'objet de la loi de 1846.

Travailleur infatigable et que ne rebutaient pas les travaux les plus arides, Franscini se livra à l'élaboration du *Recueil des lois tessinoises de 1803 à 1846*.

En 1843, le célèbre Tessinois avait fait son entrée dans la sphère fédérale comme député à la Diète. En 1847, il était envoyé à Milan par la Confédération pour réclamer contre un décret prohibitif de l'exportation des grains, rendu par le gouvernement autrichien. Le biographe de Franscini ne nous dit pas quel fut le succès de cette démarche. Pendant plusieurs années, c'est-à-dire de 1841 à 1846, l'entrée de la Lombardie avait été

interdite à Franscini, signalé comme un ardent révolutionnaire au gouverneur impérial de Milan, et ses réclamations étaient restées sans effet jusqu'en 1846.

L'année de la défaite du Sonderbund, Franscini était choisi pour remplir la mission de pacificateur dans le Valais et prononçait un discours de conciliation dans la première séance du grand conseil de ce canton.

L'année suivante, une nouvelle mission diplomatique lui était confiée par la Confédération; il s'agissait d'aller sur place s'enquérir de la conduite des régiments suisses capitulés dans les luttes civiles de la Sicile.

La Constitution de 1848 votée, Franscini était appelé à siéger au Conseil national et trouvait la récompense de ses longs et multiples travaux dans sa nomination au Conseil fédéral (16 novembre). Un voyage qu'il fit dans son canton d'origine, en 1852, fut un vrai triomphe; il reçut dans la Léventine et partout un accueil enthousiaste.

Mais au moment même où il était comblé d'honneurs, il perdait du terrain dans son canton et n'était pas réélu au Conseil national. Ce fut le canton de Schaffhouse qui se chargea de réparer l'injustice des Tessinois (1854). Franscini jugea alors à propos d'adresser à ses concitoyens un écrit intitulé : *Simple vérités pour le peuple tessinois*.

En qualité de chef du département fédéral de l'intérieur, Franscini présidait en mai 1855 la commission nommée pour organiser l'école polytechnique et assistait à l'inauguration de cette école, le 16 octobre 1855, à Zurich, avec son collègue le colonel Frei-Hérosée. Au banquet qui suivit cette cérémonie, il portait un toast à l'avenir, à la jeunesse helvétique.

Les questions politiques et administratives n'absorbaient pas tellement l'homme d'Etat tessinois qu'il ne trouvât du temps à donner à ses travaux historiques et statistiques. En 1852, on imprimait à Lugano le livre intitulé : *Dates historiques*. L'année avant avait commencé la publication des *Matériaux pour la statistique suisse*.

La réputation de Franscini, comme savant, avait franchi les limites de sa patrie. Il recevait en 1856 le titre envié de membre correspondant de l'*Institut de France* (section d'économie politique et de statistique) auquel s'ajoutait celui de membre de l'*Institut national de Genève*.

Mais l'âge était venu avec la maladie, qui l'emmena à soixante ans, après huit jours de souffrances causées par un refroidis-

sement (? juillet 1857). Sa dépouille mortelle était transportée au cimetière de Montbijou, où un monument lui était élevé par ses compatriotes tessinois avec une inscription en langue italienne qui retrace les vertus civiques et les talents du grand citoyen qu'avaient perdu son canton et la Suisse. Le Tessin, où son buste avait déjà été exécuté en marbre par le célèbre sculpteur milanais Sangiorgio, en érigeait un second à Franscini, œuvre de son compatriote Vincent Vela, pour être placé dans le lycée cantonal de Lugano, et distribuait son portrait dans toutes les écoles.

Franscini laissait en manuscrit des notes et des matériaux pour l'*Histoire du Tessin pendant la période de 1797 à 1802*, que son ami particulier, l'avocat Péri, s'est chargé de rédiger et a fait paraître à Lugano.

Telle est retracée à grands traits la carrière d'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la Suisse italienne et auquel on ne peut refuser son estime, même en ne partageant pas toutes les idées de ce représentant du libéralisme et du progrès, de ce popularisateur de la science et de l'éducation.

A. DAGUET.

Dessin linéaire.

L'étude du dessin linéaire se divise en deux parties bien distinctes :

1^o *Le dessin linéaire approximatif ou à main levée*, qui consiste à dessiner les modèles qu'on veut imiter, sans le secours d'instruments et par le seul exercice du coup d'œil. Par ce mode de représentation, on reproduit les objets tels qu'ils apparaissent à nos yeux, d'où il résulte que les dimensions sous lesquelles s'offrent à nous les différentes faces des corps dépendent souvent plus de la place d'où nous les regardons que de leur véritable grandeur. Les contours qui résultent de cette imitation ne permettent donc pas de prendre la mesure exacte de la grandeur des corps représentés ;

2^o *Le dessin linéaire géométrique*, qui consiste à dessiner les modèles qu'on doit imiter en s'appuyant du secours de la géométrie et à l'aide d'instruments qui sont : la règle, l'équerre, le compas et le rapporteur. Par ce mode de représentation et au moyen de conventions particulières, on parvient à reproduire des corps tels qu'ils sont réellement, c'est-à-dire en leur conservant leur forme réelle et leurs exactes dimensions.

Jusqu'à présent, dans nos écoles primaires, on s'est contenté d'enseigner le dessin à main levée (1), et c'est seulement dans nos établissements d'instruction supérieure que commence l'étude du dessin linéaire géométrique. La plupart des enfants ne peuvent fréquenter l'école se-

(1) L'*Alphabet du dessin*, à main levée, par H. Cassagne, qui vient d'être rendu obligatoire pour les cantons de la Suisse française, ainsi que le titre l'indique, ne s'occupe nullement du dessin linéaire géométrique.

condaire; néanmoins, chaque jour, ils auront besoin de représenter un corps dans sa forme et ses dimensions exactes, et ils seront embarrassés; on leur présentera un plan, et ils ne pourront le comprendre; ils pourront, il est vrai, copier parfaitement la tête de Romulus, mais seront incapables de faire le plan d'un tabouret ou d'un organe de machine qu'ils voudraient faire exécuter.

Pour remédier à cela, *n'y aurait-il pas possibilité de faire enseigner parallèlement, dans nos écoles primaires du degré moyen et supérieur, le dessin perspectif et le dessin géométral?*

« C'est à l'école primaire que les enfants doivent apprendre à dessiner en même temps qu'ils apprennent à lire et à écrire; cet enseignement doit être donné à un point de vue général, et comme l'élève sortant de l'école primaire sait lire et écrire d'une manière intelligible et satisfaisante, de même il doit savoir dessiner une forme quelconque, *géométriquement* et *perspectivement*. »

(Extrait du rapport de M. A. Cougny, inspecteur de l'enseignement du dessin à Paris.)

Nous lisons dans l'*Educateur*, n° 5, page 71 :

« La France, on le sait, a fait de remarquables progrès dans l'enseignement public et élémentaire, depuis le régime républicain, et dans le *dessin en particulier*. »

A ce sujet, permettez-moi de vous donner en note le programme élaboré par une commission d'hommes compétents de la ville de Paris et adopté définitivement par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour toutes les écoles communales de France. (*Il serait à désirer qu'un programme analogue fût adopté chez nous; cette addition au programme actuel de l'école primaire contribuerait certainement à la prospérité de nos diverses industries.*)

Camille CALAME. (2)

Programme du cours de dessin adopté pour Paris.

COURS ÉLÉMENTAIRE (de 6 à 9 ans).

DESSIN A MAIN LEVÉE.

Tracé et division des lignes droites en parties égales. — Evaluation des rapports des lignes droites entre elles. — Reproduction et évaluation des angles. — Premiers principes du dessin d'ornement. — Circonférences. — Polygones réguliers. — Rosaces étoilées.

COURS MOYEN (de 9 à 12 ans).

DESSIN A MAIN LEVÉE.

Courbes géométriques usuelles : ellipses, spirales, etc. — Courbes empruntées au règne végétal : tiges, feuilles, fleurs.

Copie de plâtres représentant des ornements plans d'un faible relief.

Premières notions de dessin géométral et éléments de perspective.

Représentation géométrale au trait et représentation perspective au trait, puis avec les ombres, de solides géométriques et d'objets usuels simples.

DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Emploi (au tableau) des instruments servant au tracé des lignes droites et des circonférences : Règle, compas, équerre et rapporteur.

(2) Professeur de dessin linéaire à la Chaux-de-Fonds.

On devra se borner, dans cette partie du cours, à faire comprendre aux élèves l'usage de ces instruments dont ils acquerront le maniement dans le cours supérieur.

COURS SUPÉRIEUR (de 12 à 14 ans).

DESSIN A MAIN LEVÉE (2 heures par semaine).

Dessin, d'après l'estampe et d'après le relief, d'ornements purement géométriques : moulures, oves, rais de cœur, perles, denticules, etc.

Dessin, d'après l'estampe et d'après le relief, d'ornements empruntant leurs éléments au règne végétal ; feuilles, fleurs et fruits, palmettes, rinceaux, etc.

Notions élémentaires sur les ordres d'architecture données au tableau par le maître (3 leçons).

Dessin de la tête humaine : ses parties, ses proportions.

DESSIN GÉOMÉTRIQUE (2 heures par semaine).

Exécution sur le papier, avec l'aide des instruments, des tracés géométriques qui ont été faits au tableau dans le cours moyen.

Principes du lavis à teintes plates.

Dessins reproduisant des motifs de décoration de surfaces planes ou d'un faible relief : carrelages, parquetages, vitraux, panneaux, plafonds. Lavis à l'encre de Chine et à la couleur de quelques-uns de ces dessins.

Relevé avec cotes, et représentation géométrale au trait, de solides géométriques et d'objets simples, tels que : assemblages de charpente et de menuiserie, dispositions extérieures d'appareils de pierre de taille, grosses pièces de serrurerie, meubles les plus ordinaires, etc. — Emploi du lavis pour exprimer la nature des matériaux. — Lavis des plans et des cartes.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE à l'usage des écoles et des familles, par *Alexandre Daguet*, 7^e édition revue et augmentée. — Neuchâtel, Delachaux 1881 (mise en vente seulement en juin 1882), 300 pages, avec cette épigraphe traduite de l'allemand d'Albert de Haller :

« O terre de héros, dis-nous, vieille Helvétie,
« Comment ton ancien peuple au nouveau se relie ! »

Nous nous contentons d'annoncer cette édition nouvelle ; si quelqu'un prend la peine d'en faire un compte-rendu sérieux, nous reproduirons son appréciation.

Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec l'*Abrégé*, qui est destiné aux écoles primaires et qui offre un caractère plus anecdotique (1).

A. DAGUET.

LIVRE DE LECTURE (*Lehr-und Lesebuch*) pour les classes moyennes des écoles populaires suisses, par M. *Ruegg*, professeur à l'université de Berne, en deux volumes, I^{re} partie, 174 pages, et II^e partie, 188 pages. Chez Orell et Fussli, Zurich.

Ces livres de lecture sont bien conçus et d'un intérêt réel, soit par leur bonne distribution, soit par le choix des morceaux. Chaque partie contient une section littéraire et une section *réale*.

(1) Chez Delachaux, frères, libraires, à Neuchâtel. L'*Histoire de la Confédération suisse* se vend fr. 2,50, et l'*Abrégé* destiné à l'école primaire, 1 fr.

C'est avec bonheur que nous voyons les deux volumes s'ouvrir par les *Rapports de l'enfant avec Dieu*. Qu'on lise dans le premier volume les morceaux empruntés au bon chanoine Schmid, à Krummacher et à Thomas Scherr (oui, à Thomas Scherr), et dans le second volume ceux de Sturm, de Goethe lui-même et encore du bon chanoine Schmid, l'un des hommes qui ont le mieux su faire aimer la religion, et l'on verra comment on peut cultiver les sentiments élevés dans l'âme des enfants *sans faire du confessionnalisme*.

La vie de l'enfance, celle de la société humaine, la nature, dans la première section; l'étude du lieu natal ou de la vie locale (*Heimathkunde*), la tradition et l'histoire, l'histoire naturelle, dans la seconde, sont également représentées par des morceaux composés ou choisis avec soin. On y voit figurer avec satisfaction les grandes figures de Pestalozzi, Escher de la Linth, Dufour (le général), modèles de patriotisme, de dévouement et d'humanité, à côté de Winkelried, Wengi, Fontana et de l'avoyer Steiger, le Philopémen de la vieille Suisse. Nous ne comprenons absolument pas, en revanche, le choix qui a été fait de Pierre Ochs, le grand tribun de Bâle qui a dû être éliminé du Directoire helvétique par ses propres amis politiques parce qu'il livrait au gouvernement français tous les secrets de cette haute autorité. Le nom d'Ochs était si décrié en Suisse que ses descendants ont demandé à changer de nom et s'appellent His. On a peut-être exagéré les torts d'Ochs et oublié certains services. Son nom n'est toutefois pas de ceux qu'on peut placer sans autre parmi les héros de l'humanité et les bienfaiteurs de la patrie. La tendance à l'unitarisme perce trop dans le choix d'Ochs.

A. DAGUET.

PETIT VOCABULAIRE ET SYLLABAIRE ILLUSTRÉ, par C.-W. Jeanneret, secrétaire du collège de la Chaux-de-Fonds.

Deux ouvrages dont le premier en est arrivé à sa cinquième édition et le second à sa deuxième. Ils ont l'un et l'autre l'approbation officielle pour le canton de Neuchâtel.

En ce qui concerne le *Syllabaire*, voici comment, dans un rapport adressé à M. le Dr Roulet, chef du Département de l'Instruction publique, s'expriment les inspecteurs d'école : « Ce petit livre, porté dans le programme officiel cantonal comme livre obligatoire pour les élèves, parallèlement avec les syllabaires Regimbeau, renferme quelques avantages que ces derniers n'offrent pas et qui le feront adopter de préférence par les instituteurs et les commissions d'éducation. Aussi croyons-nous la réédition de ce manuel non-seulement utile, mais *nécessaire*. »

Quant au *Vocabulaire*, il présente sur les recueils de mots ordinaires, et spécialement sur celui de Pautex, les avantages d'être divisé en leçons qui passent en revue la grammaire complète et que le maître développe par des exercices oraux; de contenir plus de cent cinquante groupes de mots qui servent de matière aux leçons de choses; de faire précéder ou suivre chaque leçon d'un questionnaire indiquant la marche de la méthode et les exercices qui en découlent; d'être terminé par le tableau

complet de la conjugaison et par un coup d'œil d'ensemble sur la grammaire résumée; enfin, d'offrir en appendice un index alphabétique des principaux changements introduits dans l'orthographe par la dernière édition du dictionnaire de l'Académie.

Nos remerciements à l'infatigable vulgarisateur des livres pour les petits et nos meilleurs vœux pour le succès complet de ces nouveaux ouvrages!

A. BIOLLEY.

RECHTSCHREIBEBÜCHLEIN, Regel und Wörterverzeichnis für die Rechtschreibung und Zeichensetzung zur Erzielung einer einheitlichen Orthographie in den deutsch schweizerischen Schulen. Bearbeitet im Auftrage des Schweizerischen Lehrervereins, 2^{te} Auflage. — St-Gallen, Scheitlin et Zollikofer, 1882.

Voici un petit livre d'une cinquantaine de pages, destiné par ses auteurs à donner à l'orthographe allemande l'unité qui lui manquait encore. On sait, en effet, dans quel dédale de règles et d'exceptions, même les plus fantaisistes, se mouvait jusqu'à présent l'orthographe de cette langue. Aussi est-ce avec plaisir que nous saluons cette tentative de réforme, due à l'initiative du *Schweizer-Lehrerverein*, et tendant à remplacer l'arbitraire par le rationnel, le compliqué par le simple, en se fondant pour cela sur les réformes officielles du grand Etat voisin. Cette réforme pouvait-elle être complète? Oserait-on briser entièrement avec la tradition et rejeter tout ce qui n'était pas conforme à l'histoire, c'est-à-dire à la formation même de la langue? La commission choisie à cet effet n'a pas cru pouvoir se placer sur un terrain aussi « radical » et s'est contentée comme elle le dit dans sa préface :

1^o D'appliquer dans toute leur rigueur les principes suivants :

a) Aucun mot d'origine allemande ne s'écrit plus avec *th*. On écrira donc désormais : *Atem*, *Armut*, *Flut*, *Gemüt*, *geraten*, *Heimat*, *Heirat*, *mieten*, *Mut*, *Not*, *Pat*, *Rat*, *rot*, *Tat*, *Tron*, etc., ainsi que les mots en *teil* ou en *tum* (§ 32). — Remarquons avec joie que la commission suisse est allée ici plus loin que la Prusse ou la Bavière, qui ont reculé devant l'orthographe *tun*, et pourtant dans *tun* la longueur de la voyelle est aussi facile à reconnaître que dans *Hut*;

b) Les terminaisons *niss* et, par analogie, *dess* sont remplacées sans exception par *nis* et par *des*. Exemple : *Finsternis*, *deshalb*.

2^o De fixer, en le simplifiant, tout ce qui jusqu'alors était encore soumis à l'arbitraire. Ainsi les mots *ging*, *gib*, *töten*, *echt*, *ware* ne souffriront donc plus une autre orthographe que celle admise dorénavant. Cette simplification s'opérera d'après le principe, émis § 1 b, que tout son doit être désigné par la lettre correspondante, mais en ayant égard aussi à l'étymologie.

Ces quelques mots nous semblaient nécessaires pour renseigner le lecteur sur la nature et l'objet de la réforme tentée; quant au volume en lui-même, il nous reste peu de chose à en dire. Il est divisé en quatre parties traitant, la première, de l'orthographe en général (signes distinctifs des voyelles longues et des voyelles brèves, des différentes consonnes, mots

composés, noms propres, emploi des majuscules). Nous nous permettons de regretter à ce sujet que l'on n'ait pas rejeté purement et simplement l'emploi suranné de la majuscule au commencement de chaque substantif. Les deux chapitres qui suivent — ponctuation et terminologie — sont particulièrement intéressants et méritent toute notre attention. Enfin on consultera avec fruit un registre des principaux mots de la langue allemande, dont l'orthographe offrait jusqu'à présent quelque équivoque. Dans un court appendice, les auteurs de ce petit traité s'occupent spécialement des noms étrangers et résolvent hardiment — trop hardiment (v. *akkord*, *akzent*, etc., p. 48) — les difficultés orthographiques qu'ils présentent.

En résumé, nous sommes heureux d'être enfin renseignés sur les questions les plus délicates de l'orthographe allemande, et nous estimons que le *Rechtschreibebüchlein* a sa place non-seulement en Suisse allemande, mais aussi dans les écoles de la Suisse française. Avis à qui de droit.

F. DESSOULAVY.

FLORULE DU MONT-BLANC, guide du botaniste et du touriste sur les Alpes pennines, par *Venance Payot*, naturaliste, 291 pages. — Paris, Genève et Neuchâtel, 1882, librairie J. Sandoz.

Cet ouvrage contient l'énumération de 1890 espèces végétales, suivie de l'indication des localités dans lesquelles on peut les rencontrer. Il décrit la flore de la majeure partie de la Haute-Savoie, du bassin supérieur de la Doire jusqu'à Aoste, du grand St-Bernard, des bassins de la Dranse d'Entremont, et du Rhône depuis Martigny jusqu'au Léman. L'ouvrage de M. Payot comble une lacune dans la littérature botanique des Alpes centrales; car, jusqu'ici, la chaîne du Mont-Blanc seule n'avait pas été décrite d'une manière complète au point de vue de la flore. Le sérieux de cette publication et l'abondance des renseignements qu'elle contient le recommandent suffisamment auprès des nombreux instituteurs qui s'intéressent à la flore des Alpes.

F. TRIPET.

RAPPORT sur les examens de sortie des écoles primaires au printemps de 1881 et sur l'enseignement donné aux recrues dans le canton de Berne, in-4°.

Nous venons un peu tard mentionner ce rapport qui est très détaillé et renferme beaucoup de données sur l'état peu satisfaisant de l'instruction publique dans différentes parties du pays. Nous y avons trouvé des observations judicieuses sur la didactique et le relevé de faits très honorables pour la charité bernoise et relatifs au soulagement d'enfants pauvres. Nous avons noté quelques phrases défectueuses au point de vue du français. Exemple : *La plus grande différence se trouve dans les notes de la connaissance de la patrie.*

A. DAGUET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — A l'occasion des promotions, on a exécuté la *Cantate de Grandson* de M. Giroud, de Ste-Croix. Les exécutants étaient 300 enfants

dont les voix suaves et pures ont impressionné les auditeurs. Sans présenter de grandes difficultés, cette cantate a, comme on l'a dit, le caractère de la grande musique. Le salut à Grandson, la marche du combat, la prière finale et le chœur des adieux sont ce qui frappe le plus dans cette œuvre à la belle exécution de laquelle a contribué M. Stoll, professeur de musique au collège de Neuchâtel, qui dirigeait le chœur.

BALE. — L'université de Bâle compte maintenant 226 étudiants inscrits, dont 67 en théologie, 42 en droit, 86 en médecine et 71 en philosophie.

BERNE. — L'université de Berne compte en 1882 1441 étudiants dont 230 Bernois, 120 Suisses d'autres cantons et 60 étrangers. Le nombre des professeurs est de plus de 88. Trente jeunes filles fréquentent les cours de l'université dont le recteur actuel est M. Hilty, des Grisons, professeur de droit public général suisse et cantonal.

FRANCE. — M. Cocheris, inspecteur général de l'instruction publique et rédacteur de la *Revue pédagogique* publiée chez Delagrave, est mort le 14 avril. M. Vapereau, inspecteur général de l'enseignement primaire et l'auteur du *Dictionnaire des contemporains* et de celui des *Littératures*, a prononcé l'éloge funèbre de M. Cocheris sur la tombe de cet homme distingué et a retracé sa carrière si bien remplie, ses études sérieuses et ses travaux sur l'étymologie.

— L'administration scolaire française, en quête de rechercher tous les moyens de perfectionnement, a eu l'heureuse idée d'introduire des excursions scolaires dans les pays voisins en faveur des élèves-maîtres, comme complément d'études. Ces excursions ont commencé en 1880 sous la direction de M. Berger, inspecteur général de l'enseignement, qui visita plusieurs cantons de la Suisse. M. Jost, inspecteur primaire de la Seine, a parcouru également en 1881 une partie de la Suisse. Cette année-ci, une nouvelle excursion s'effectuera dans une grande partie de la Suisse française sous la direction de M. Quénardet, directeur de l'école normale d'Amiens, et de M. Laporte, inspecteur primaire à Amiens.

L'administration désire qu'un certain nombre d'élèves-maîtres sachant bien la langue allemande visitent les cantons de Zurich et de St-Gall pour y étudier l'organisation pédagogique. Ces voyages auront lieu en juillet. Si le voyage de MM. Quénardet et Laporte avait lieu à l'époque du congrès scolaire de Neuchâtel et que leur passage coïncidât avec cette assemblée, ils trouveraient certainement, ainsi que leurs élèves, un accueil très sympathique au milieu de nous.

ALLEMAGNE. — M. Stegelmann, inspecteur d'écoles à Hadersleben (Schleswig), a adressé dernièrement aux instituteurs de son arrondissement une circulaire qui leur interdit de paraître en classe en pantoufles.

HONGRIE. — Un instituteur arrivait dernièrement dans la ville de Gross-Wardein portant des chaînes aux pieds et aux mains. On le prit d'abord pour un grand criminel qu'il fallait arrêter. Mais on apprit ensuite que c'était à dessein qu'il paraissait dans cet état pour porter plainte contre le juge de son endroit qui l'avait fait mettre aux fers injustement.

ESPAGNE et PORTUGAL. — Les jésuites évincés dans la plupart des pays de l'Europe trouvent un nouveau cercle d'activité dans la péninsule ibérique où ils comptent plusieurs établissements libres.

Lisbonne a vu s'ouvrir le premier jardin d'enfants.

— Le congrès pédagogique s'est ouvert le dimanche 27 mai à Madrid. S. M. le roi Alphonse y assistait. Les cartes d'invitation portaient l'effigie de don Gaspard Jovellanos, l'un des plus illustres hommes d'Etat et prosateurs de la péninsule. Le corps diplomatique, y compris l'ambassadeur chinois en costume national, occupait la droite de l'estrade royale. Beaucoup de dames de distinction honoraient aussi le congrès de leur présence.

Seize cents instituteurs composaient le congrès proprement dit. M. Alcantara y Garcia a lu un discours étendu sur l'importance des congrès. Il fait l'historique de ceux de l'Allemagne, de la Suisse et nomme le congrès des maîtres de la Suisse romande en première ligne. C'est à M. Fernando de Castro, recteur de l'université centrale de Madrid, que revient l'initiative du congrès espagnol, le premier qui se soit réuni dans la péninsule.

A M. Alcantara y Garcia a succédé comme orateur le roi en personne, qui, tout en déclarant que lui et son gouvernement feront tout leur possible pour seconder le mouvement du progrès, fait un éloquent appel à l'opinion publique, plus puissante que le gouvernement.

PARTIE PRATIQUE

Nous avons reçu plusieurs intéressantes communications relatives à la partie pratique, entre autres de MM. Clerc, directeur des écoles de la Chaux-de-Fonds, et Robadey, instituteur à Bulle, que nous publions avec le plus grand plaisir. Aujourd'hui, nous donnons les dictées et problèmes fournis par les inspecteurs d'écoles du canton de Neuchâtel aux commissions d'éducation pour les examens de 1882.

Nous insérerons également une leçon sur l'histoire suisse qu'on a promise à propos de la septième édition de l'*Histoire de la Confédération suisse* que vient de faire paraître l'historien national, M. le A. Daguét, notre vaillant et si sympathique rédacteur en chef.

DICTÉES.

Degré inférieur.

Voici le matin. La mère éveille ses petits enfants; le père travaille; les garçons partent pour l'école; les grandes sœurs soignent le ménage; la tante répare les vieux habits; le grand-père se repose dans son fauteuil; le domestique et la servante travaillent à l'étable ou au jardin, et le chat cherche querelle aux petits oiseaux.

Petits amis, et vous aussi, petites amies, vous apprenez, j'espère, le nom des différents objets que vous regardez chaque jour.

Degré moyen.

Les gens qui habitent les contrées méridionales ne connaissent pas les pays froids et montagneux, car ils ne les visitent qu'en été. Pour nous, à l'époque de l'année où les touristes fréquentent les sommets de nos mon-

tagnes, je ne prends jamais mon bâton de voyage; j'attends l'hiver. Quel bonheur, alors! Chaudement enveloppé dans mon épais manteau, j'affronte en souriant les frimas et j'admire la nature dans ses plus capricieux aspects.

Les blancs sapins ressemblent à des files de moines immobiles et silencieux; à l'approche des scieries et des moulins, j'aperçois le ruisseau transformé en une multitude de colonnes de cristal; les roues des usines ne grincant plus et les oiseaux ne remplissent plus les airs de leurs notes aimées.

Degré supérieur.

Vous rappelez-vous le terrible hiver mil huit cent quatre-vingt, alors que les lacs de notre patrie étaient recouverts d'une resplendissante couche de glace que rayaient en tous sens de joyeux patineurs? Le froid inexorable enserrait tout de son étreinte puissante. Parfois, des ouragans d'une vitesse et d'une violence inouïes balayaient le plateau, renversant les vieux chênes des forêts, comme aussi les noyers et les maisons même de la plaine.

Les pauvres oisillons, que l'instinct n'avait pas poussés à chercher un climat plus hospitalier, se tenaient tout transis sous les avant-toits des habitations. Affamés et grelottants, ils avaient oublié leurs gaies chansons et leurs joyeux ébats.

Quel contraste avec l'hiver que nous venons de traverser! Pendant de longues semaines, des flots de lumière et de chaleur se sont déversés sur nos champs et nos guérets. Qu'elles étaient admirables nos montagnes tout ensoleillées, entourées constamment d'une atmosphère bleue et pure!

Sur les pentes verdoyantes, à la lisière des forêts, la timide anémone et l'humble pâquerette offraient aux yeux ravis leurs pétales argentés. et les routes poussiéreuses étaient couvertes de promeneurs jouissant de ce printemps anticipé.

ARITHMÉTIQUE.

Degré moyen.

1. Ecrire 3020. Cinquante centimes (fr. 0,50); deux centimes (fr. 0,02); mille huit cent quatre-vingt-douze mètres, cinq millimètres (1892^m,005); quarante-deux grammes, soixante-cinq centigrammes (42^g,65); huit cent soixante-cinq litres, deux centilitres (865^l,02).

2. J'ai donné 20 fr. pour payer 2^{kg}.750 de viande à fr. 1,40 le kilogramme, et 8^{kg},250 de pain à fr. 0,44 le kilogramme. Combien m'a-t-on rendu? — *Réponse* : fr. 12,52.

3. Quel bénéfice fait une revendeuse qui achète 15 douzaines d'œufs à fr. 0,70 la douzaine; 16 douzaines à fr. 0,65 la douzaine et 235 douzaines à fr. 0,59 la douzaine, si elle revend chaque œuf fr. 0,08? — *Réponse* : fr. 95,81.

Degré supérieur.

1. Ecrire trois ares, vingt-cinq centiares (3^a,25); 130 hectares, 2 ares (130^{ha},02); cinq décimètres cubes (0^{m³},005); 3 mètres cubes, quinze décimètres cubes (3^{m³},015), 12 mètres cubes, 350 décimètres cubes, 20 centimètres cubes (12^{m³},350020).

2. Dans une école de 60 élèves, un tiers lisent, un quart écrivent et les autres calculent. Quelle est la fraction de la classe occupée au calcul et combien compte-t-elle d'élèves? — *Réponse : les cinq douzièmes et 25 élèves.*

3. Le litre d'huile de colza pèse 0^{kg}.914. On achète cette huile fr. 1,15 le kilogramme. Quel sera le prix de 2^{hl},75 de cette huile? — *Réponse : fr. 289,0525.*

4. Combien un négociant devrait-il vendre de balles de café pesant 160 kg., à fr. 2,50 le kilogramme, pour que le capital retiré de cette vente, étant placé à 5 %, lui rapporte 1440 fr. par an? — *Réponse : 72 balles.*

5. J'ai creusé une citerne de forme cylindrique mesurant 0^m,50 de rayon sur 3 m. de profondeur. Combien contient-elle de litres et qu'a coûté le cimentage du fond et des côtés à raison de fr. 0,10 le décimètre carré? — *Réponse : 2356^l,2 et fr. 102,102.*

1. Les nombres de chacun des problèmes doivent être dictés et non écrits à la planche noire.

2. Afin d'assurer la sincérité de l'examen et d'éviter toute communication entre élèves et parents de différentes localités, les commissions d'éducation sont priées de recueillir problèmes et dictées et de ne les rendre aux élèves qu'à la rentrée des classes.

3. Tous ces travaux seront exécutés en présence d'une délégation de la commission d'éducation, laquelle veillera à ce que les élèves ne puissent s'entr'aider en aucune manière.

4. Dans chaque classe on déterminera le temps à laisser aux élèves pour les calculs comme pour les compositions.

5. Il sera tenu compte, dans les appréciations, de la propreté et de la bonne disposition du travail.

AVIS DE CONVOCATION

Les membres de la section genevoise de la Société pédagogique romande sont convoqués pour le mercredi 5 juillet, à 4 heures et demie précises, au nouveau local, Grande-rue, N° 16, premier étage.

ORDRE DU JOUR :

Décisions à prendre en vue du 8^e congrès scolaire et du transfert, du Comité directeur et de l'ÉDUCATEUR à Genève à partir du 1^{er} janvier 1883.

NOTA. — Le 8^e congrès scolaire de la Société pédagogique de la Suisse romande aura lieu à Neuchâtel, les mardi et mercredi 25 et 26 juillet prochain. Pour être membre de cette Société, il faut être abonné à l'*Éducateur*.

Les membres de la section genevoise, quelle que soit leur situation auprès de la Société romande, qui désireraient assister au Congrès et profiter des réductions accordées pour le transport (aller et retour) et recevoir la carte de fête sont priés d'en informer le soussigné, jusqu'au 12 juillet.

Le Président du Comité de la section genevoise,

J.-D. REY, régent,
route de Carouge, 38.